

Revue de presse du 07 au 13 janvier 2011

Textes

Législation Nationale

Banque

- (033414) Décret n° 2011-18 du 5 janvier 2011 relatif aux collèges de superviseurs mentionnés à l'article L. 613-20-2 du code monétaire et financier (J.O. n°5 du 07.01.2011, p.441)

Bourse et marchés financiers

- (033415) Décision du 3 janvier 2011 portant délégation du président à l'effet de le représenter devant les juridictions (Autorité des marchés financiers) (J.O. n°5 du 07.01.2011)
- (033476) Arrêté du 5 janvier 2011 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (J.O. n°7 du 09.01.2011, p.542)

Civil

- (033411) Décision du 21 octobre 2010 portant réforme du règlement intérieur national (RIN) de la profession d'avocat (art. 21-1 de la loi du 31 décembre 1971 modifiée) (J.O. n°5 du 07.01.2011, p.436)

Commercial

- (033477) Avis relatif à l'indice des loyers commerciaux du troisième trimestre 2010 (loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et décret n° 2008-1139 du 4 novembre 2008) (J.O. n°7 du 09.01.2011, p.556)
- (033557) Arrêté du 31 décembre 2010 relatif au répertoire des métiers (J.O. n°10 du 13.01.2011, p.716)

Immobilier et urbanisme

- (033412) Arrêté du 30 décembre 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur (J.O. n°5 du 07.01.2011, p.437)
- (033478) Avis relatif à l'indice du coût de la construction du troisième trimestre 2010 (J.O. n°7 du 09.01.2011, p.556)
- (033503) Décret n° 2011-36 du 10 janvier 2011 relatif à l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation (J.O. n°8 du 11.01.2011, p.573)

Pénal

- (033480) Décret n° 2011-28 du 7 janvier 2011 relatif à l'organisation et aux modalités de fonctionnement du service à compétence nationale TRACFIN (J.O. n°6 du 08.01.2011)
- (033481) Arrêté du 7 janvier 2011 portant organisation du service à compétence nationale TRACFIN (J.O. n°6 du 08.01.2011)

Législation Communautaire

Banque

- (033426) Les effets de la crise financière et économique mondiale sur les pays en développement et sur la coopération au développement. Résolution du Parlement européen du 25 mars 2010 sur les répercussions de la crise financière et économique mondiale sur les pays en développement et sur la coopération au développement (2009/2150(INI)) (J.O.U.E. série C n°4E du 07.01.2011, p.34)
- (033428) Rapport annuel de la BCE pour 2008. Résolution du Parlement européen du 25 mars 2010 sur le rapport annuel 2008 de la Banque centrale européenne (2009/2090(INI)) (J.O.U.E. série C n°4E du 07.01.2011, p.44)
- (033506) Décision de la Banque centrale européenne du 25 novembre 2010 concernant la distribution provisoire du revenu de la Banque centrale européenne relatif aux billets en euros en circulation et provenant des titres achetés dans le cadre du programme pour les marchés de titres (BCE/2010/24) (J.O.U.E. série L n°6 du 11.01.2011, p.35)

Public

- (033507) Décision de la Banque centrale européenne du 27 décembre 2010 relative à la transmission de données confidentielles en vertu du cadre commun pour le développement de répertoires d'entreprises utilisés à des fins statistiques (BCE/2010/33) (J.O.U.E. série L n°6 du 11.01.2011, p.37)
- (033508) Communication de la Commission — Cadre temporaire de l'Union pour les aides d'État destinées à favoriser l'accès au financement dans le contexte de la crise économique et financière actuelle (J.O.U.E. série C n°6 du 11.01.2011, p.5)
- (033520) Position (UE) n° 1/2011 du Conseil en première lecture en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1934/2006 du Conseil portant établissement d'un instrument financier de coopération avec les pays industrialisés et les autres pays et territoires à revenu élevé (J.O.U.E. série C n°7E du 12.01.2011, p.1)
- (033521) Position (UE) n° 2/2011 du Conseil en première lecture en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1905/2006 portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement (J.O.U.E. série C n°7E du 12.01.2011, p.11)
- (033522) Position (UE) n° 3/2011 du Conseil en première lecture en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1889/2006 instituant un instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde (J.O.U.E. série C n°7E du 12.01.2011, p.14)
- (033523) Position (UE) n° 4/2011 du Conseil en première lecture en vue de l'adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1905/2006 portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement (J.O.U.E. série C n°7E du 12.01.2011, p.17)

Législation Internationale

Public

- (033473) Décret n° 2011-29 du 7 janvier 2011 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des îles Vierges britanniques relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à Paris le 17 juin 2009 (J.O. n°7 du 09.01.2011, p.535)
- (033474) Décret n° 2011-30 du 7 janvier 2011 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre relatif à l'échange de

renseignements en matière fiscale, signé à Andorre-la-Vieille le 22 septembre 2009 (J.O. n°7 du 09.01.2011, p.538)

- (033475) Décret n° 2011-31 du 7 janvier 2011 portant publication de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Singapour tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus, signée à Paris le 9 septembre 1974, signé à Singapour le 13 novembre 2009 (J.O. n°7 du 09.01.2011, p.540)
- (033502) Décret n° 2011-33 du 7 janvier 2011 portant publication de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Paris le 24 avril 1975 (ensemble un protocole) et modifiée par l'avenant signé à Kuala Lumpur le 31 janvier 1991, signé à Putrajaya le 12 novembre 2009 (J.O. n°8 du 11.01.2011, p.569)

Doctrines

Législation Nationale

Assurances

- (033471) Commercialisation des contrats d'assurance vie adossés à des instruments financiers complexes auprès du grand public ; recommandations de l'ACP ; pouvoir de régulation de l'ACP, par GOSSOU SYLVESTRE (Banque et droit 2010, n°134, p.44-45)

Banque

- (033410) Finance islamique : interdiction coranique du prêt à intérêt et subterfuges civils et fiscaux, par MALAURIE PHILIPPE (J.C.P. N. 2010, n°50, p.6-7)
- (033447) Applications de la DSP : le compte de paiement , par DE PELLEGARS LAETITIA (Banque et droit 2010, n°134, p.14-18)
- (033448) Chronique de droit bancaire , par BONNEAU THIERRY (Banque et droit 2010, n°134, p.20-25)

Bourse et marchés financiers

- (033439) Réforme de la procédure et des pouvoirs de sanction de l'AMF, par CONAC PIERRE-HENRI (Revue des sociétés 2011, n°1, p.59-60)
- (033442) Démarchage bancaire et financier et conseillers en investissement financier : les aménagements contenus dans la loi de régulation bancaire et financière, par ARESTAN PHILIPPE (Banque et droit 2010, n°134, p.3-9)
- (033468) Loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 ; dispositions relatives à la gestion d'actifs ; transposition de la directive OPCVM IV ; centralisateur d'ordres ; FCPE ; OPCI, par BUSSIÈRE FABRICE (Banque et droit 2010, n°134, p.41-42)

Civil

- (033501) Société civile et gestion de l'incapable, par MONSALLIER SAINT MLEUX MARIE-CHRISTINE (J.C.P. N. 2010, n°51-52, p.81-86)

Environnement

- (033431) Le Grenelle et l'immobilier (Colloque de l'Association française pour le droit de la construction du vendredi 5 novembre 2010, organisé avec le concours du Centre d'études et de recherche sur la construction et le logement) (Revue de droit immobilier 2011, n°1, p.8-60)

Garantie

- (033483) Loi du 15 juin 2010 ; mise en place du nouveau statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) ; distinction des biens personnels et des biens affectés à l'activité professionnelle ; protection des biens personnels ; intervention de l'établissement public à caractère industriel et commercial Oseo ; garantie couvrant 70 % des concours bancaires , par JACOB FRANCOIS (Banque et droit 2010, n°134, p.48-50)

Immobilier et urbanisme

- (033463) Projet de réforme de la loi Hoguet : les raisons de la colère, par LAPORTE JACQUES, FEFERMAN MAURICE (Actualité juridique de droit immobilier 2010, n°12, p.849-852)

Pénal

- (032876) Vers une métamorphose de la garde à vue : après la « décision pilote » du Conseil constitutionnel du 30 juillet 2010 et les arrêts de la chambre criminelle du 19 octobre 2010, par PRADEL JEAN (Dalloz 2010, n°42, p.2783-2792)

Procédures collectives

- (033438) La loi de sauvegarde revisitée par la loi n° 2010-1249 dite de « régulation bancaire et financière » en date du 22 octobre 2010, par GRELON BERNARD (Revue des sociétés 2011, n°1, p.7-23)

Public

- (032742) Fiscalité : stock-options et attributions d'actions gratuites, par CAPPELAERE JEAN-JACQUES (Banque 2010, n°729, p.90-92)

Sociétés et autres groupements

- (033533) Les recommandations de l'AMF sur l'information publiée par les sociétés cotées en matière de responsabilité sociale et environnementale, par MALECKI CATHERINE (J.C.P. E. 2010, n°51-52, p.40-45)

Législation Communautaire

Assurances

- (033472) Intermédiation en assurance ; projet de révision de la directive du 9 décembre 2009 ; recommandations du CEIOPS , par GOSSOU SYLVESTRE (Banque et droit 2010, n°134, p.45-46)

Bourse et marchés financiers

- (033350) Le droit européen des titres financiers : l'heure du choix, par GOURIO ALAIN, THEBAULT LAURENCE (Revue européenne de droit bancaire et financier 2010, n°3, p.325-335)

Législation Internationale

Bourse et marchés financiers

- (033308) Réforme financière américaine : un enjeu pour la réglementation financière mondiale, par BRACK ESTELLE, PARODIN AUDREY (Banque 2010, n°730-731, p.88-92)
- (033351) Le traitement juridique de la crise financière = The Legal Handling of the Financial Crisis (Revue européenne de droit bancaire et financier 2010, n°3, p.361-427)

Public

- (033489) « Taxe bancaire : un outil de moralisation soulevant de nombreuses questions », par SABOT CARINE , ACARD CLAIRE (Banque et droit 2010, n°134, p.58-61)

Jurisprudence

Législation Nationale

Banque

- (033332) **Cession Dailly et absence de pouvoir du signataire du bordereau** : Le défaut de pouvoir du signataire d'un bordereau de cession de créances Dailly est sanctionné par une inopposabilité qui ne peut être invoquée que par le cédant lui-même. (Cass. Com 21.09.2010 : J.C.P. E. 2010, n°50, p.16 - note de RODRIGUEZ KARINE)
- (033396) **Compte ; compte courant ; fonctionnement ; 1° découvert ; intérêts ; 2° autorisation de prélèvement ; consentement**: La prescription quinquennale en nullité de la stipulation de l'intérêt conventionnel court à compter de la réception de chacun des écrits indiquant ou devant indiquer le taux effectif global appliqué. Les autorisations de prélèvements bancaires, valables même si elles n'ont pas été établies par écrit doivent cependant avoir été consenties par le client de la banque. (Cass. Com 21.09.2010 : Revue de jurisprudence de droit des affaires 2011, n°1, p.67)
- (033512) **Calcul du TEG : souscription de parts sociales**: La somme payée par l'emprunteur au titre de la constitution d'un fonds de garantie, et dont le montant est déterminé lors de la conclusion du prêt, imposée comme une condition d'octroi de celui-ci doit être prise en compte pour le calcul du taux effectif global, tout comme doit l'être le coût des parts sociales dont la souscription est imposée par le prêteur. Il importe peu que ces sommes soient remboursables. (Cass. Civ. 09.12.2010 : Dalloz 2011, n°1, p.7 - note de AVENA-ROBARDET VALERIE)

Bourse et marchés financiers

- (033452) **Retrait obligatoire ; décision de conformité ; recours en annulation ; sursis à exécution ; conséquences manifestement excessives ; suspension judiciaire** : La mise en oeuvre d'un retrait obligatoire produit des effets irréversibles car il rend définitif le transfert des titres, ce qui prive le demandeur en annulation de la décision de conformité de tout recours effectif et justifie le sursis à exécution malgré l'engagement de report de l'AMF. (Cour d'Appel Paris 07.10.2010 : Banque et droit 2010, n°134, p.26 - note de DE VAUPLANE HUBERT, BORNET JEAN-PIERRE, DE SAINT MARS BERTRAND, DAIGRE JEAN-JACQUES)
- (033455) **Précision de l'information et illégalité d'une disposition du règlement général**: Cette décision met en scène la politique de communication qui doit être tenue en cas de divergence d'interprétation du droit entre l'émetteur et l'AMF. (Commission des sanctions de l'AMF 16.09.2010 : Revue des sociétés 2011, n°1, p.63 - note de DIDIER PHILIPPE)
- (033457) **Absence d'équipollence des notifications**: Le problème est le suivant : une personne est tenue de procéder à deux notifications reposant sur des fondements différents. Elle ne réalise qu'une seule de ces deux notifications. Poursuivie pour ne pas avoir procédé à la seconde notification, peut-elle se défendre en avançant que son omission n'a pas porté préjudice aux investisseurs puisque l'information leur avait été communiquée par le jeu de la première notification ? C'est à cette délicate

question que la Commission des sanctions a répondu par la négative. (Commission des sanctions de l'AMF 21.10.2010 : Revue des sociétés 2011, n°1, p.64 - note de DIDIER PHILIPPE)

Commercial

- (033497) **Extension de l'obligation de conseil à la charge du vendeur professionnel** : Il incombe au vendeur professionnel de prouver qu'il s'est acquitté de l'obligation de conseil lui imposant de se renseigner sur les besoins de l'acheteur afin d'être en mesure de l'informer quant à l'adéquation de la chose proposée à l'utilisation qui en est prévue. (Cass. Civ. 28.10.2010 : Répertoire du Notariat Defrénois 2010, n°21, p.2309 - note de RABU GAYLOR)

Garantie

- (033379) **Garantie autonome ; caractère autonome ; oui ; en cas de stipulation obligeant le bénéficiaire à justifier sa demande par l'inexécution par le débiteur de ses obligations**: La garantie est autonome même si son appel doit être justifié par la défaillance du débiteur. (Cass. Com 05.10.2010 : Revue de jurisprudence de droit des affaires 2011, n°1, p.75)

Immobilier et urbanisme

- (033361) **Vente immobilière ; immeuble à construire ; vente en l'état futur d'achèvement ; contrat de réservation préliminaire ; dépôt de garantie versé sur un compte spécial au nom du réservataire ; défaut ; sanctions**: En cas de vente en l'état futur d'achèvement précédée d'un contrat par lequel, en contrepartie d'un dépôt de garantie effectué à un compte spécial, le vendeur s'engage à réserver à un acheteur tout ou partie d'un immeuble, l'absence de remise du dépôt de garantie sur un compte spécial ouvert au nom du réservataire entraîne la nullité du contrat de réservation. (Cass. Civ. 22.09.2010 : Revue de jurisprudence de droit des affaires 2011, n°1, p.33)
- (033509) **La fraude du vendeur n'ouvre pas droit à l'attribution de sa commission à l'agent immobilier**: Il résulte de l'article 6 de la loi n° 70-9 du 6 janvier 1970, ensemble l'article 73 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972, que la constatation de manoeuvres frauduleuses destinées à éluder la commission d'un agent immobilier n'ouvre pas droit au paiement de la commission contractuellement prévue mais seulement à la réparation de son préjudice par l'allocation de dommages-intérêts. (Cass. Civ. 08.06.2010 : Dalloz 2011, n°1, p.62 - note de DAGORNE-LABBE YANNICK)

Pénal

- (033450) **Commissaires aux comptes : précisions jurisprudentielles sur la notion d'"incompatibilité légales"**: Le fait, pour un commissaire aux comptes, de prendre, recevoir ou conserver un intérêt auprès d'une personne qui est contrôlée par celle dont il est chargé de certifier les comptes n'est constitutif d'une incompatibilité légale, au sens de l'article L. 820-6 du code de commerce, que dans les conditions prévues à l'article L. 822-11, I, du même code. Encourt, dès lors, la cassation l'arrêt qui, sur le fondement de l'article L. 822-10, 1°, du code de commerce, déclare un commissaire aux comptes coupable d'exercice de ses fonctions malgré une incompatibilité légale, pour avoir bénéficié gracieusement de séjours de thalassothérapie dans un hôtel exploité par une filiale de la société dont il était chargé de certifier les comptes. (Cass. Crim 16.06.2010 : Revue des sociétés 2011, n°1, p.49 - note de MATSOPOULOU HARITINI)

Procédure

- (033356) **Contrat international ; loi applicable ; conflit de lois ; désignation de la loi compétente par une convention internationale ; convention de Rome du 19-6-1980**: La loi du siège du débiteur de la prestation caractéristique prévaut. (Cass. Com 19.10.2010 : Revue de jurisprudence de droit des affaires 2011, n°1, p.21)

Procédures collectives

- (033375) **Créanciers ; déclaration des créances ; forme et contenu ; déclaration d'une créance dont le montant n'est pas fixé:** Une créance ne peut pas être admise pour un montant supérieur à celui déclaré. (Cass. Com 03.11.2010 : Revue de jurisprudence de droit des affaires 2011, n°1, p.59)
- (033376) **Plan de redressement ; plan de cession ; exécution du plan ; obligations du cessionnaire ; transfert de la charge de certaines sûretés (C. com. art. L 621-96, al. 3):** Un établissement de crédit ayant consenti à un débiteur, ultérieurement mis en redressement judiciaire, un prêt garanti par des nantissements et un cautionnement solidaire, l'accord par lequel le prêteur et le cessionnaire des actifs du débiteur, dans le cadre d'un plan de cession, conviennent du montant dû par le cessionnaire au titre des échéances futures du prêt n'a pas pour effet d'écarter la transmission de la charge de la sûreté et, dès lors, la caution n'est pas fondée à invoquer un tel accord pour refuser de payer le montant du solde du prêt sous déduction des sommes versées par le cessionnaire. (Cass. Com 19.10.2010 : Revue de jurisprudence de droit des affaires 2011, n°1, p.61)

Public

- (033201) **Stock-options : imposition en salaire de l'indemnité perçue en contrepartie de la renonciation à la levée d'options:** Par la présente décision, le Conseil d'Etat tranche une question de fiscalité des stock-options sur laquelle subsistait une incertitude. Il se prononce en effet sur le régime selon lequel doivent être imposées les indemnités versées à un salarié en contrepartie de sa renonciation à lever les options de souscription ou d'achat d'actions, qui lui avaient été antérieurement attribuées. (Conseil d'Etat 23.07.2010 : J.C.P. E. 2010, n°49, p.50)

Social

- (033441) **La fusion-absorption ne remet pas en cause l'autorisation précédemment donnée par l'inspection du travail:** Lorsqu'une autorisation de calculer la durée du travail sur un mode dérogatoire a été donnée par l'inspection du travail, cette autorisation administrative est transmise à une nouvelle personne morale employeur issue d'une fusion-absorption de l'entité bénéficiaire jusqu'à son éventuel retrait par l'autorité administrative compétente. (Cass. Soc. 06.10.2010 : Revue des sociétés 2011, n°1, p.24 - note de COURET ALAIN)

Sociétés et autres groupements

- (033202) **Responsabilité du gérant de SARL : la faute pénale intentionnelle est détachable:** En commettant une faute constitutive d'une infraction pénale intentionnelle, séparable comme telle de ses fonctions sociales, le gérant d'une société à responsabilité limitée engage sa responsabilité civile à l'égard des tiers à qui cette faute a porté préjudice. (Cass. Com 28.09.2010 : J.C.P. E. 2010, n°49, p.26 - note de ROUSSILLE MYRIAM)

Législation Communautaire

Concurrence

- (033392) **Groupe de sociétés et imputabilité du comportement:** Le Tribunal rappelle une nouvelle fois que la possibilité d'imputer le comportement d'une filiale à la société mère est fondée sur l'existence d'une entreprise unique. (Trib. UE 27.10.2010 : Europe 2010, n°12, p.33 - note de IDOT LAURENCE)

Pénal

- (033227) **Droits fondamentaux : sanctions antiterroristes :** Le Tribunal précise dans un arrêt substantiellement motivé les modalités d'articulation des décisions prises par les autorités nationales compétentes et des mesures arrêtées par le Conseil en matière de gel de fonds dans le cadre de la lutte antiterroriste. (Trib. UE 09.09.2010 : Europe 2010, n°11, p.14 - note de SIMON DENYS)

Législation Internationale

Bourse et marchés financiers

- (033453) **Accord de confidentialité sans accord de négociation ; délit d'initiés (oui)**: Le non-respect d'un simple accord de confidentialité peut constituer une violation de la réglementation d'initiés. (Autres juridictions États-Unis 21.09.2010 : Banque et droit 2010, n°134, p.26 - note de DE VAUPLANE HUBERT, BORNET JEAN-PIERRE, DAIGRE JEAN-JACQUES, DE SAINT MARS BERTRAND)
- (033454) **Produits dérivés ; municipalités ; violation d'une disposition de protection de l'emprunteur non averti ; nullité du contrat (oui)** : Un contrat de swap conclu par une municipalité est nul dès lors que les conditions de forme protégeant un investisseur « non compétent » n'ont pas été remplies. (Autres juridictions Rimini 12.10.2010 : Banque et droit 2010, n°134, p.27 - note de DAIGRE JEAN-JACQUES, DE VAUPLANE HUBERT, DE SAINT MARS BERTRAND, BORNET JEAN-PIERRE)

Procédure

- (033408) **Class action : le droit social aussi ?**: La Cour suprême des États-Unis vient de se prononcer sur la recevabilité de l'action de groupe, la class action, contre la société Wal-Mart, géant de la distribution mondiale. L'originalité tient à la dimension de l'enjeu, mais aussi à son domaine. (Cour suprême des États-Unis 06.12.2010 : J.C.P. G. 2010, n°52, p.2453 - note de JEHL JOSEPH)